



## SOUTIEN A L'ORGANISATION D'UNE ACTION DE PREVENTION DES RISQUES AUDITIFS

### ■ AGI-SON, c'est quoi ?

AGI-SON est une association fondée par des professionnels des musiques amplifiées<sup>1</sup> dans le but de répondre aux problématiques liées à la gestion sonore musicale : risques auditifs pour les publics et les salariés, nuisances sonores etc.

Depuis 2004, AGI-SON mène de grandes campagnes de sensibilisation aux risques auditifs. Elles consistent en la diffusion de dépliants, affiches et bouchons d'oreille en mousse.

La démarche d'AGI-SON n'est surtout pas de stigmatiser la pratique des concerts ou l'écoute de la musique forte. Il s'agit de diffuser, dans une démarche non moralisatrice, les informations nécessaires pour que chacun puisse gérer son exposition sonore.

### ■ Des actions de prévention dans les Festivals de musiques amplifiées.

En 2005, AGI-SON a soutenu une vingtaine de festivals dans l'organisation d'actions de prévention.

#### Pourquoi les Festivals ?

- **Lors des festivals, le public s'expose à une importante dose de son**  
Les risques auditifs s'accroissent avec le temps d'exposition à de forts volumes sonores. Le public des festivals est donc particulièrement exposé étant donné qu'il assiste à plusieurs concerts dans la même journée, parfois sur plusieurs jours.
- **Les publics de concerts encouragent la prévention**  
Aujourd'hui, les actions de prévention des risques auditifs sont largement acceptées par les publics de concerts. Les personnes en ressentant le besoin ont de plus en plus le réflexe d'aller demander des protections auditives aux organisateurs.

### ■ Ce qu'AGI-SON peut faire pour vous

Etant donné l'affluence que connaissent les festivals, AGI-SON ne peut pas fournir gratuitement tous les outils de prévention nécessaires mais peut vous aider à mettre en place une action. Nous pouvons en effet :

- Vous faire bénéficier de tarifs négociés pour l'achat de bouchons d'oreille en mousse<sup>2</sup>
- Vous fournir gratuitement des affiches comportant des messages de prévention (40x60 ou 60x80)<sup>3</sup>
- Mettre à votre disposition le fichier informatique du dépliant créé pour la campagne de sensibilisation d'AGI-SON pour que vous puissiez le reproduire<sup>4</sup>.
- Vous conseiller pour mettre en place une action de prévention
- Vous aider à trouver des financements pour mettre en place cette action (pistes pour financements en région, argumentaires etc.).

<sup>1</sup> PRODISS, Fédurok, SYNPASE, SYNAPSS, SYNPTAC, SNAM, SFA, Fédération CGT du Spectacle

<sup>2</sup> Voir annexe 1

<sup>3</sup> Voir annexe 2

<sup>4</sup> Voir annexe 3

## ■ Financements

Des actions de prévention sont d'ores et déjà mises en place dans un certain nombre de festivals. Celles-ci peuvent être financées par les fonds propres du festival ou plus généralement par les pouvoirs publics ou par des partenaires privés.

Quelques pistes :

- Conseil régionaux ou généraux (sur ligne budgétaire santé, communication...)
- Mutuelles (Unions régionales ou départementales de la Mutualité française par exemple...)
- Ministère de la santé et des solidarités : les DRASS et les DDASS
- Assurance maladie : CPAM, CRAM...
- Partenaires privés : assureurs, marques d'audioprothèses...
- ...

## ■ Les festivals ayant participé depuis 2005

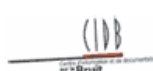
Les actions de prévention mises en place ont varié d'un festival à l'autre : distribution de bouchons et de dépliants, diffusions d'affiches sur le site, stand de prévention, information spécifique et protections auditives pour les techniciens et les musiciens...

Des festivals de tout genre ont mis en place des actions de prévention avec AGI-SON :

*Festival des Vieilles Charrues, les Francofolies de la Rochelle, Rock en Seine, Solidays, Furia Sound Festival, La foire aux vins de Colmar, le Festival du bout du monde, Les Trois Eléphants, Enfermés dehors, La Route du Rock, Les Authentiks, Couvre Feu, Festival de la pleine Lune, Musiques en stock, Festival interceltique de Lorient, Festival de Domaize, Les Vaches au Gallo, Chauffer dans la noirceur, Aux Zarbs etc., Au pont du Rock, lez'Arts Scéniques, Au Foin de la Rue.*



**Contact :**  
**Sophie Le Canu**  
**AGI-SON**  
**23, bd des Capucines 75002 Paris**  
**[coordination@agi-son.org](mailto:coordination@agi-son.org)**  
**Tel : 01 42 65 73 21 / Fax : 01 42 65 73 23**



## ANNEXE 1 Tarifs négociés pour bouchons d'oreille

Pour connaître les coordonnées des fournisseurs, contactez AGI-SON au  
01.42.65.73.21 ou [coordination@agi-son.org](mailto:coordination@agi-son.org)

### BOUCHONS SANS LOGO

Référence : 3M 1100  
Description : une paire de bouchons jetables à usage unique dans un sachet  
Quantité minimale : 200 paires  
Conditionnement : boîtes de 200 paires  
Port : 7.80 € HT en deçà de 800 paires, franco de port au-delà  
Délais de livraison : 8-10 jours  
Réduction : - 60 % environ  
Exemple : 540 € HT pour 10 000 paires



Quantités	Prix HT / paire
A partir de 200 paires	0.054

### BOUCHONS AVEC LOGO

#### 1/ Bouchons EAR soft

Référence bouchon : E.A.R soft  
Description : Boîte en carton (dimensions : 70 x 45 x 10 mm) imprimée 1 couleur ou 4 couleurs contenant une paire de bouchons d'oreille ensachée.  
Quantité minimale : 1 000 paires  
Conditionnement : boîtes de 250 ou 500 paires  
Port : Franco  
Délai de fabrication : 2 à 3 semaines entre le BAT et la livraison  
Exemple : 2 640 € HT pour 10 000 paires



Quantités	Prix HT / paire 1 couleur	Prix HT / paire 4 couleurs
2 500 paires	0.293	0.352
5 000	0.268	0.294
10 000	0.252	0.264
20 000	0.243	0.248
30 000	0.240	0.245
40 000	0.239	0.243
50 000	0.237	0.241

## 2/ Bouchons 3M boîte en carton

Référence bouchon : 3M 1100

Description : boîte en carton tout bois 275 gr (dimensions : 65x16x81 mm) imprimée 1 ou 2 couleurs contenant une paire de bouchons

Quantité minimale : 10 000 paires

Exemple : 2 520 € HT pour 10 000 paires



Quantités	Prix HT / paire 1 couleur	Prix HT / paire 4 couleurs
2 500 paires	0.293	0.352
5 000	0.268	0.294
10 000	0.252	0.264
20 000	0.243	0.248
30 000	0.240	0.245
40 000	0.239	0.243
50 000	0.237	0.241

## 3/ Bouchons 3M sachet plastique

Référence bouchon : 3M

Description : sachet (dimensions : 80x38 mm) imprimé une couleur contenant une paire de bouchons d'oreille

Quantité minimale : 5 000 paires

Conditionnement : boîtes de 200 paires

Port : frais calculés au réel

Délais de fabrication : 2 semaines entre la signature du BAT et la livraison pour 5000 paires

Exemple : 3 300 € HT pour 10 000 paires



Quantités	Prix HT / paire 1 couleur	Prix HT / paire 2 couleurs
De 5 000 à 20 000 paires	0.33	0.36
De 21 000 paires à 50 000 paires	0.32	0.35

### 3/ Bouchons Moldex boîte en plastique

Référence bouchon : Moldex 7800

Description : boîtes en plastique multicolores contenant deux paires de bouchons d'oreille sans sachet avec autocollant 2 couleurs apposé sur la boîte

Quantité minimale : 5 000 paires

Exemple : 3 800 € HT pour 10 000 paires



Quantités	Prix moyen HT / boîte
De 10 000 à 18 000 paires (soit de 5 000 à 9 000 boîtes)	0.38
De 20 000 à 38 000 paires (soit de 10 000 à 19 000 boîtes)	0.37
De 40 000 à 98 000 paires (soit de 20 000 à 49 000 boîtes)	0.36

## BOUCHONS AVEC CORDELETTES (utiles pour techniciens etc.)

### 1/ Bouchons réutilisables

Référence bouchon : bouchon 3M 1271

Description : bouchons réutilisables dans une boîte de rangement avec clip de maintien à la ceinture.

Quantité minimale : 50 paires

Conditionnement : boîte de 50 paires

Port : 8.50 € HT en deçà de 250 paires, franco de port au-delà

Délais : 8 à 10 jours

Réduction : - 20 %

Exemple : 56.50 € HT pour 50 paires



Quantités	Prix moyen HT / paire
A partir de 50 paires	1.13

## 2 / Bouchons non réutilisables

Référence : 3M 1110

Description : une paire de bouchons d'oreille jetables avec cordelette, conditionnée dans un sachet.

Quantité minimale : 100 paires

Conditionnement : boîtes de 100 paires

Port : 7.80 € HT en deçà de 1 000 paires, franco de port au-delà

Délais de livraison : 8 à 10 jours

Réduction : 20 %

Exemple : 23 € HT pour 100 paires



Quantité	Prix moyen HT / paire
A partir de 100 paires	0.23

ANNEXE 2  
Affiche

**HEIN?**

CE MOT VOUS EST FAMILIER ?

POUR QUE LA MUSIQUE RESTE UN PLAISIR... APPRENEZ À PRÉSERVER VOTRE AUDITION

- NE VOUS COLLEZ PAS AUX ENCEINTES
- RESPECTEZ DES TEMPS DE PAUSE en vous isolant du son.
- UTILISEZ DES PROTECTIONS AUDITIVES si vous en ressentez le besoin.
- Si des SIFFLEMENTS ou des BOURDONNEMENTS persistent au-delà de 24h, rendez-vous vite aux URGENCES ORL.

[www.agi-son.org](http://www.agi-son.org)

AGI SON

UNE ACTION MENÉE PAR :

# Annexe 3

## Intérieur du dépliant campagne de sensibilisation 2006

### NOTRE SYSTÈME AUDITIF EST FRAGILE !

A partir de 90 dB, le système auditif court un risque. Mais le volume sonore n'est pas le seul danger, le **temps d'exposition** est aussi un élément très important : au-delà des durées indiquées ci-dessous (cf. échelle des dB), vous risquez de porter atteinte progressivement et définitivement à votre audition. Ces lésions du système auditif ne sont pas perceptibles sur le moment. Jusqu'à 120 dB, la douleur n'est pas ressentie mais les séquelles peuvent survenir plus tard et vous empêcher définitivement de profiter de la musique comme avant.

**BOURDONNEMENTS ? SIFFLEMENTS ? SENSATION D'OREILLES COTONNEUSES ?**

Ces troubles signifient que vous avez dépassé la dose de son tolérable pour votre organisme. Ils disparaissent la plupart du temps après une période de repos mais... si ce n'était pas le cas ?

- Vous imaginez-vous atteint d'**ACOUPHÈNES** ? Des sifflements ou bourdonnements sans cesse dans vos oreilles.
- Vous imaginez-vous atteint d'**HYPERACOUSIE** ? Une forte douleur au moindre son.
- Vous imaginez-vous atteint de **SURDITÉ** ? Des difficultés à suivre une conversation faute de bien comprendre vos interlocuteurs.

**ATTENTION AU CUMUL DES DÉCIBELS !**  
Loisirs, travail, cadre de vie... peuvent constituer autant de sources sonores contribuant à détériorer vos capacités auditives.

**Si ces troubles ne disparaissent pas, vous les subirez au quotidien, TOUTE VOTRE VIE CHANGERAIT DÉFINITIVEMENT !**

### LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉSERVER VOTRE AUDITION...

**NE VOUS COLLEZ PAS AUX ENCEINTES.**

**RESPECTEZ DES TEMPS DE PAUSE** en vous isolant du son (10 min toutes les 45 min ou 30 min toutes les 2h).

**SOYEZ ATTENTIF AUX BOURDONNEMENTS, SIFFLEMENTS, SENSATION D'OREILLE COTONNEUSE !** Ces symptômes sont le signe qu'il est temps de soulager vos oreilles en quittant l'endroit de l'exposition sonore ou en utilisant des **PROTECTIONS AUDITIVES.**

**TENEZ COMPTE DE VOTRE ÉTAT DE FATIGUE :** la fatigue fragilise vos oreilles. L'alcool, les drogues, les médicaments... vous rendent moins vigilant.

**CONTRÔLEZ LE VOLUME** de votre baladeur. En diminuant le volume, vous pourrez écouter plus longtemps en réduisant le risque.

**VOUS ÊTES MUSICIEN, DJ, SONORISATEUR ?** Prenez conscience des volumes sonores auxquels vous êtes exposés en mesurant à l'aide d'un sonomètre. Essayez d'éviter la réverbération sonore de votre local de répétition et de gérer à la baisse votre niveau sonore à la fois individuellement et collectivement.

**EXEMPLE :** si vous écoutez votre baladeur au volume maximal plus de 2h par semaine, vous risquez de léser votre audition !

ECHELLE DES DECIBELS*	Bruissement de feuille	Sonnerie de téléphone	Seuil de risque	Rue à trafic intense	Baladeur à volume max	Concert, rave, discothèque	Seuil de douleur	Fusée Ariane
dB (A)	15	60	90	95	100	105	120	180
Durée moyenne d'exposition hebdomadaire tolérée :			20h	7h	2h	45 min	1 min	

Echelle des décibels, elle aide à gérer les temps d'exposition au son

Les symptômes

Les bons réflexes pour préserver son audition